

**ED 544 : INTER-MED**

**AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX  
EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT**

**Monsieur Djamsa SATIRA** soutiendra sa thèse le **13 juillet 2026 à 14h00** à **Université de Perpignan Via Domitia 52 Avenue Paul Alduy PERPIGNAN 66860**, salle **Y. GUITTON**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit privé** .

**TITRE DE LA THESE** : la réforme du droit des contrats et le juge

**RESUME** : La réforme du droit des contrats, issue de l'ordonnance du 10 février 2016, ratifiée le 20 avril 2018, s'inscrit dans un contexte de transformation profonde des relations contractuelles. Le modèle classique du contrat, fondé sur la liberté, l'égalité et la justice contractuelle, a été fragilisé par l'essor de l'unilatéralisme économique et le déséquilibre croissant des rapports de force entre contractants. Dans ce contexte, le juge est progressivement devenu un acteur essentiel de la protection contre les abus et les injustices contractuelles. Toutefois, cette intervention croissante a également suscité des critiques, certains auteurs dénonçant une atteinte à la liberté contractuelle et à la force obligatoire du contrat. L'étude met en évidence deux tendances principales. D'une part, un recul apparent du pouvoir du juge dans la résolution du contentieux contractuel, au travers de la consécration de nouvelles prérogatives unilatérales reconnues aux parties, telles que l'exception d'inexécution ; le mécanisme de remplacement ; la réduction du prix ; la résolution extrajudiciaire ; et par ailleurs, la fixation du prix dans les contrats cadres et de prestations de services. D'autre part, un renforcement mesuré du contrôle judiciaire de l'équilibre du contenu contractuel, avec l'analyse économique du contrat ; l'extension du contrôle des clauses abusives dans le Code civil ; la modération des clauses pénales ; le contrôle des clauses, qui privent l'obligation essentielle de sa substance ; la multiplication des standards juridiques ; et la révision du contrat, en cas de situation d'imprévision. En définitive, l'étude démontre que la réforme du droit des contrats n'a ni véritablement affaibli ni considérablement renforcé le pouvoir du juge. Cette réforme a surtout cherché à rééquilibrer les pouvoirs respectifs du juge et des parties, dans le cadre des relations contractuelles. Toutefois, afin de parfaire cette tendance vers l'équilibre et l'effectivité de ce dispositif d'ensemble, nous proposons un certain nombre de retouches et d'ajouts, qui pourraient être apportés aux dispositions actuelles du Code civil.

Directeur de thèse :

PIERRE YVES DI MALTA, Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra - Université de Perpignan Via Domitia

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra

**Le jury sera composé de :**

- M. Mustapha MEKKI, Professeur agrégé, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne (**Rapporteur**)
- Mme Aurore FOURNIER, Maîtresse de conférences, Université de Nîmes (**Rapporteur**)
- M. PIERRE YVES DI MALTA, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**Directeur de thèse**)
- M. Yves PICOD, Professeur émérite, Université de Perpignan Via Domitia (**Examineur**)
- Mme Karine PLANES DE LA ASUNCION, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**Examineur**)
- Mme Christine HUGON, Professeure agrégée, Université de Montpellier (**Examineur**)